

CHAIRE « AMENAGER LE GRAND PARIS »

PRIX 2020 DES MEMOIRES DE MASTER 2

1. La Chaire Aménager le Grand Paris

Une Chaire pour penser les pratiques d'aménagement opérationnel

Les mutations du Grand Paris sont associées à des évolutions intenses et rapides des pratiques d'aménagement et au besoin de renouvellement des outils des acteurs de l'aménagement opérationnel. En témoignent par exemple les appels à projets urbains innovants (*Inventons la Métropole du Grand Paris, Réinventer Paris*, etc.) qui suscitent des modes de coopération inédits entre les acteurs, de nouvelles manières de valoriser les sites et de programmer des lieux de vie en tenant compte des usages.

La Chaire « Aménager le Grand Paris » vise à analyser et à accompagner toutes ces évolutions. Elle a pour objectif d'examiner les processus d'aménagement dans le Grand Paris en tenant compte des pratiques, des outils et des positionnements des opérateurs impliqués dans la production urbaine.

En croisant la recherche universitaire et l'expertise et le savoir-faire des opérateurs, la Chaire développe ainsi des réflexions sur :

- les métiers et les compétences de l'aménagement ;
- les effets des appels à projets urbains innovants ;
- les conditions de réalisation d'opérations d'aménagement de grande dimension ;
- le montage et la gestion des aménagements liés aux événements internationaux ;
- l'économie et le financement de l'aménagement
- l'agriculture urbaine
- la coordination urbanisme-transport dans le Grand Paris

Ces réflexions alimentent les quatre missions de la Chaire qui sont :

- le développement de la recherche et la veille sur les pratiques d'aménagement ;
- la formation des étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris et des professionnels ;
- la mise en perspective des pratiques d'aménagement par des comparaisons internationales ;
- l'ouverture des débats vers la société.

Un programme co-construit par des opérateurs, des académiques et des étudiants

La Chaire « Aménager le Grand Paris » a été initiée en juillet 2017 par l'École d'Urbanisme de Paris et cinq organismes publics investis dans la production du Grand Paris : la Caisse des Dépôts, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, Grand Paris Aménagement, Grand Paris Habitat et la Société du Grand Paris.

Depuis le 1^e janvier 2019, elle compte huit nouveaux partenaires (aménageurs, promoteurs-aménageurs) qui contribuent à différents titres à l'aménagement opérationnel grand parisien : Altarea Cogedim, Eiffage Aménagement, la Française, Kaufman & Broad, Linkcity, la SEMAPA, SNCF Immobilier et la SPL AIR 217.

Le programme de la Chaire est développé avec et par :

- les enseignants chercheurs des 3 laboratoires de recherche associés à l'Ecole d'Urbanisme de Paris : le Lab'Urba, le Laboratoire Techniques, Territoires et Société (LATTS) et le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) ;
- les 350 étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris : 100 en Master 1 et 250 en Master 2 ;
- les 3 membres du Comité d'experts : l'IAU-IdF, l'APUR et la DRIAE.

Pour avoir plus d'informations sur la Chaire : <https://chaire-grandparis.fr/>

2. Objet du prix de la Chaire

Une [première édition du prix de la Chaire a eu lieu en 2018/2019](#) : elle visait à récompenser et à valoriser un mémoire rédigé par un(e) étudiant(e) inscrit(e) en Master 2 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris au cours l'année 2018/2019 et portant sur une thématique en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris. Après un examen des dossiers candidats, réalisé conjointement par des enseignants-chercheurs de l'EUP et des personnalités qualifiées parmi les partenaires de la Chaire, le prix a été remis le 6 mars 2020.

La Chaire renouvelle ce concours de mémoires pour les étudiant.e.s de Master 2 de l'Ecole de la promotion 2019/2020.

Exemples de thématiques en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris :

- La définition de l'intérêt général dans les procédures foncières du Grand Paris Express
- La mise en œuvre de stratégies d'intervention sur les copropriétés dégradées
- Le rôle des infrastructures portuaires et de la logistique fluviale dans la métropole
- La controverse sur l'opportunité de réaliser le CDC Express
- La mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire
- La mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme transitoire sur des espaces ferroviaires vacants
- Les enjeux de l'intégration des matériaux de réemploi dans un nouveau projet de construction publique
- Les outils et politiques publiques d'accession aidée à la propriété (cas de l'Organisme de Foncier Solidaire)

* Les mémoires s'appuyant sur des terrains extérieurs au Grand Paris sont éligibles au prix de la Chaire dans la mesure où ils permettent de manière explicite de nourrir les réflexions sur les pratiques d'aménagement dans le Grand Paris.

Au vu du confinement et des conditions sanitaires de 2020, il n'est évidemment pas attendu des mémoires qu'ils s'appuient fortement sur une enquête de terrain ; ils peuvent faire l'objet d'une recherche documentaire ou bibliographique.

3. Conditions d'éligibilité des mémoires

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en 2019/2020 en Master 2 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris est éligible au prix du mémoire de Master 2.

Les étudiant(e)s intéressé(e)s par ce prix devront soumettre :

- Une fiche d'inscription complétée ;
- Leur mémoire en version PDF ;
- Une synthèse de 4 pages rédigée par l'étudiant(e) à partir [d'un modèle accessible sur le site Internet de la Chaire.](#)

Ces documents seront adressés directement par les étudiants à Guillaume Lacroix, chargé d'animation scientifique de la Chaire à l'adresse suivante : guillaume.lacroix@u-pem.fr

Les mémoires confidentiels peuvent être soumis au prix de la Chaire. En ce cas, il faudra le signaler dans l'acte de candidature (fiche d'inscription) et les membres du jury signeront une clause de confidentialité avant leur lecture. A noter que la synthèse de 4 pages devra pouvoir, elle, être diffusable (possibilité d'anonymer des données, terrains...).

[Plus d'informations sur les consignes ici.](#)

4. Modalités de sélection du mémoire lauréat

La sélection du mémoire de Master 2 lauréat du prix 2019 de la Chaire sera effectuée par un jury composé de deux enseignant(e)s de l'Ecole d'Urbanisme de Paris et des représentant(e)s des membres de la Chaire.

Les critères de sélection du mémoire lauréat porteront sur :

- l'adéquation entre la problématique du mémoire et les réflexions de la Chaire ;
- la pertinence du traitement de la problématique ;
- la méthodologie et la structuration du mémoire ;
- la lisibilité de la synthèse, qui comprendra une partie mettant en échos les résultats avec les questionnements relatifs au Grand Paris (actualité, controverse, débats publics, ...) ;
- l'adéquation entre le mémoire et la synthèse.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix ou de l'octroyer à plusieurs mémoires si les circonstances l'exigent.

5. Prix et valorisation

L'étudiant(e) primé(e) sera récompensé(e) par un prix de 500 euros.

Le mémoire sera marqué par la mention « Prix 2020 de la Chaire « Aménager le Grand Paris » ».

Il sera ensuite valorisé, notamment à travers une mise en ligne de la synthèse sur le site Internet de la Chaire et un article dans le Journal du Grand Paris.

6. Calendrier

Soutenance des mémoires éligibles : avant le 5 décembre 2020 ;

Dépôt des documents de candidature : jeudi 17 décembre 2020 (20h) ;

Analyse des candidatures : janvier-fin février 2020 ;

Réunion du jury pour harmonisation et sélection : fin février / première semaine de mars

Résultat et remise du prix : lors de la remise des diplômes en mars 2021.